

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
Sciences et Technologies de la Gestion

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

L'usage de la calculatrice est interdit.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

Ce sujet comporte 11 pages

Le document réponse page 3/11 est à rendre avec la copie.

Première partie : 10 points

Le candidat doit traiter toutes les questions.

Deuxième partie : 10 points

Le candidat doit traiter un seul de ces exercices.

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS D'HISTOIRE : 5 points

- 1) Pourquoi la date de 1947 est-elle importante dans l'histoire des relations internationales ?
- 2) Citez deux acteurs de la décolonisation.
- 3) A quelle situation politique correspond le phénomène de « cohabitation » dans la V^{ème} République en France ?

QUESTIONS DE GÉOGRAPHIE : 5 points

- 4) Choisissez la définition la plus pertinente de la notion de développement parmi les propositions suivantes :
 - a) L'accroissement des richesses mesuré par le PIB par habitant
 - b) La possibilité pour une population de satisfaire l'ensemble de ses besoins de base
 - c) L'amélioration continue et générale des conditions de vie d'une population sur son territoire
- 5) Compléter le planisphère joint et sa légende (page 3/11) en faisant apparaître
 - les principaux flux de marchandises
 - les principaux flux migratoires
 - deux places financières de dimension mondiale (à nommer)
- 6) Justifier l'affirmation suivante : «Les grandes manifestations sportives mondiales reflètent l'émergence d'une culture mondiale».

Document réponse à rendre avec votre copie.



LEGENDE :

DEUXIEME PARTIE

Exercice 1

L'Union Européenne

Document 1 : Une présentation de l'Union Européenne

Bien que l'Union Européenne représente seulement 7 % de la population mondiale, ses échanges commerciaux avec le reste du monde interviennent pour environ un cinquième du total mondial des importations et des exportations.

Les échanges entre Etats membres de l'UE représentent les deux-tiers du total des échanges de l'UE [...]. Le marché unique a grandement facilité les échanges entre les États membres et les biens, les services, les capitaux et les personnes circulent aujourd'hui librement au-delà des frontières nationales. [...]

L'Union Européenne est le principal exportateur au monde et le deuxième plus grand importateur. Les États-Unis constituent son principal partenaire commercial, suivis de la Chine. [...] L'Union Européenne est aussi un important partenaire commercial des pays en développement dont la majorité des exportations entrent dans l'UE exemptes de taxes ou soumises à une taxation réduite. Cet accès préférentiel au marché de l'UE est destiné à dynamiser la croissance économique des pays les plus pauvres dans le monde. [...]

Riches de leur diversité, les pays qui forment l'Union sont aussi unis dans leur engagement commun en faveur de la paix, de la démocratie, de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme. Ils oeuvrent au rayonnement de ces valeurs en Europe et au-delà, à la création et au partage de la prospérité et à l'exercice d'une influence collective par une action conjointe sur la scène internationale.

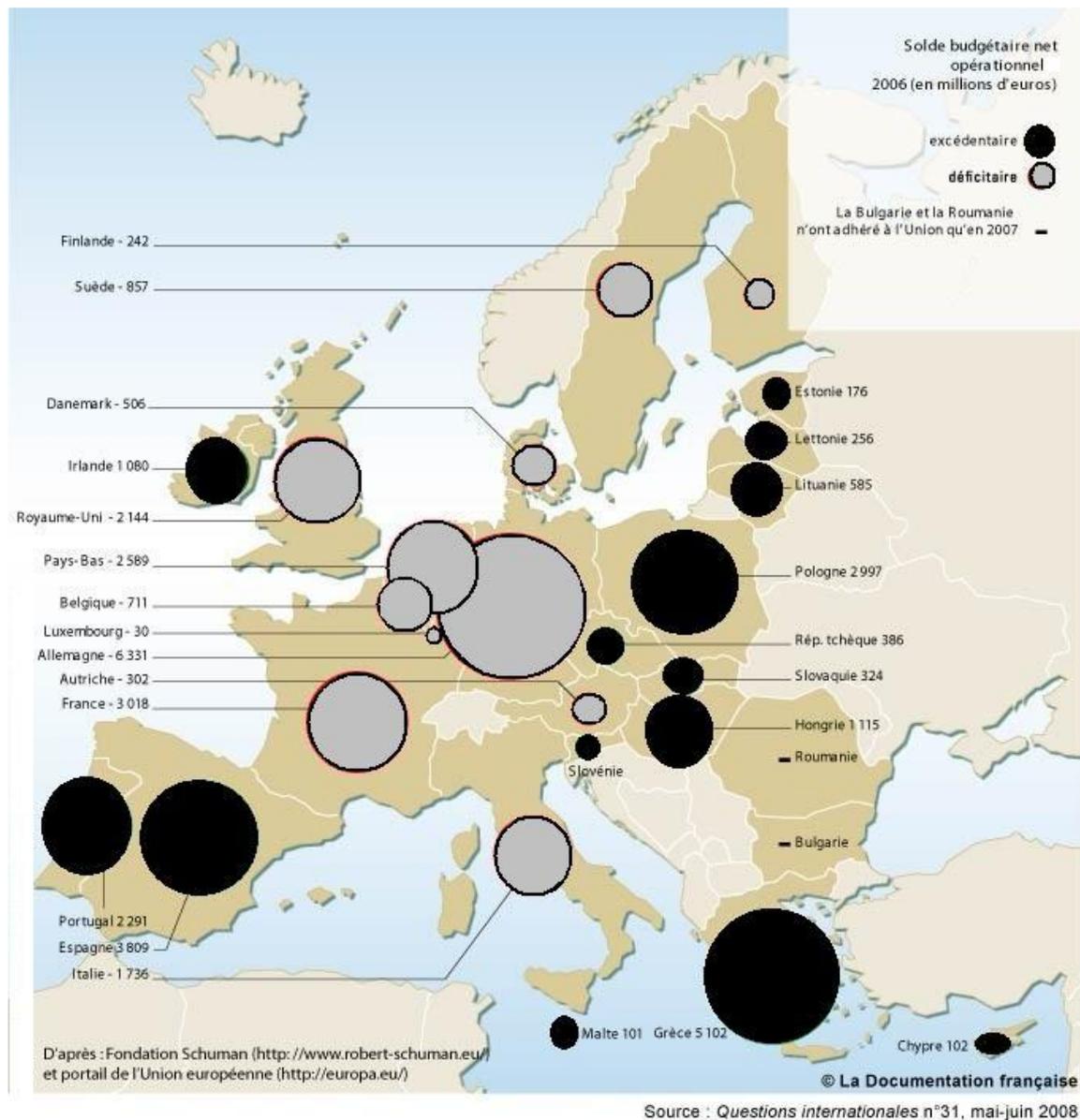
[...] une majorité(1) de citoyens de l'UE (58 %) estiment que l'appartenance à l'Union est une bonne chose pour leur pays. [...] Cependant, le taux de soutien varie selon les Etats membres et au fil du temps. Dans aucun Etat membre l'opposition n'est plus forte que le soutien à la construction européenne. Les trois pays qui enregistrent les taux de soutien les moins élevés sont l'Autriche, la Finlande et le Royaume-Uni.

Source : Site Internet europa.eu, Portail officiel de l'Union Européenne, consulté le 30 janvier 2011.

(1) sondage effectué en 2006.

Exercice 1 (suite)

Document 2 : Les disparités internes à l'Union Européenne en 2006



Le solde budgétaire est déficitaire lorsqu'un pays contribue davantage au budget de l'Union Européenne qu'il n'en reçoit d'aides et de subventions.

Le solde budgétaire est excédentaire lorsque le montant des aides et des subventions qu'un pays reçoit de l'UE est supérieur à sa contribution au budget communautaire.

Questions

- 1) D'après le document 1, quelle est la principale manifestation de la puissance de l'Union Européenne ?
- 2) En quoi l'origine du document 1 permet-elle de nuancer l'affirmation contenue dans la phrase soulignée ?
- 3) Quelles inégalités de développement le document 2 fait-il apparaître au sein du territoire de l'Union Européenne ?
- 4) En vous appuyant sur les deux documents, identifiez les facteurs qui peuvent limiter la puissance de l'Union Européenne.

Exercice 2

La Chine

Document 1 : La Chine : une puissance émergente.

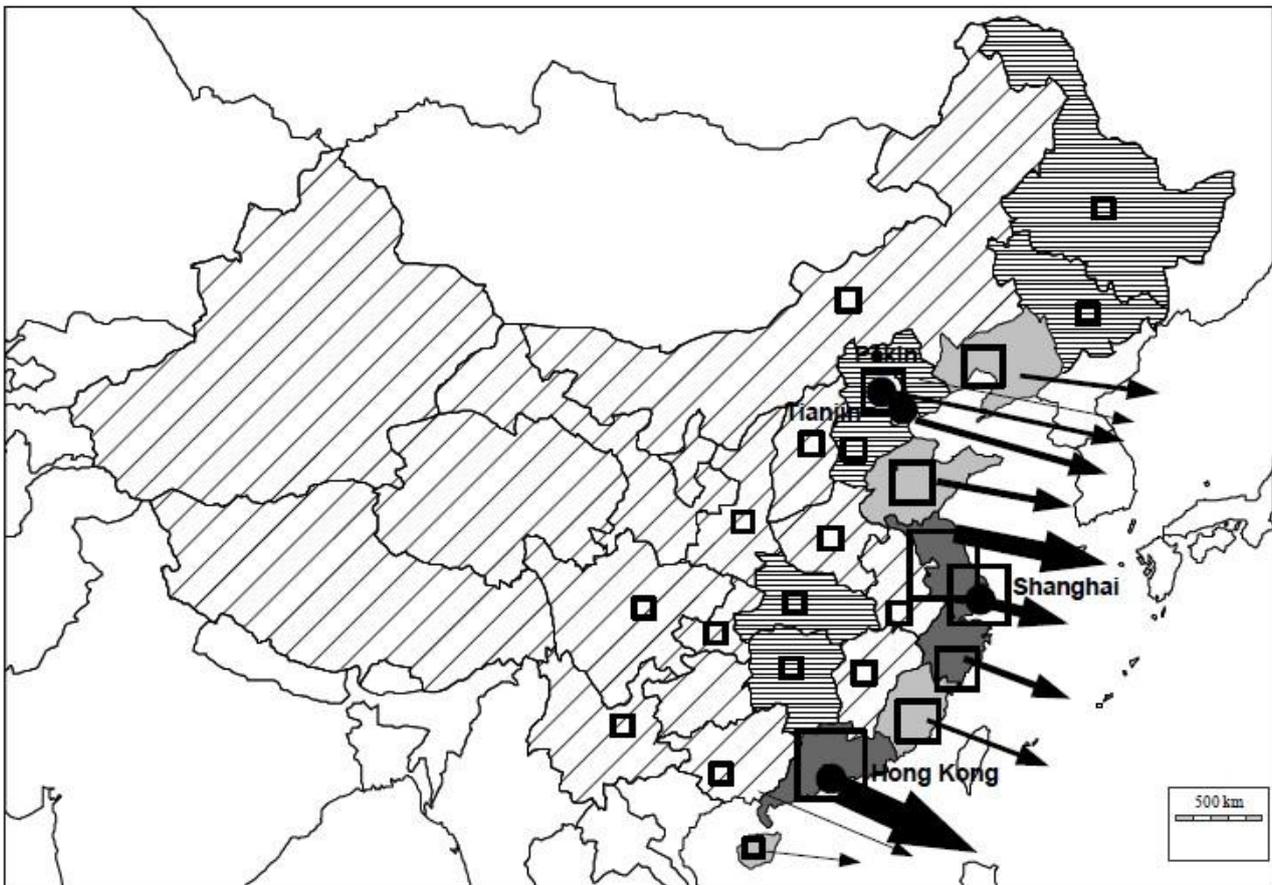
La Chine est la deuxième puissance économique mondiale, dépassant un Japon en crise et s'approchant des États-Unis, qu'elle pourrait à ce rythme rejoindre dans une décennie. Jamais, dans l'histoire, sa stature internationale n'a été aussi grande. Courtisée par tous, et d'abord par la superpuissance américaine pour ses immenses réserves en devises(1), elle émerge aussi comme une grande puissance militaire, déployant le drapeau chinois d'un point à l'autre du globe. [...] La diplomatie publique chinoise l'emporte sur tous ses voisins asiatiques, du Japon à l'Inde : qui se rappelle une seule phrase ou une seule contribution de ces derniers au G20 ? Sa maîtrise de plus en plus nette du droit international en fait un partenaire redoutable. Dans la récente querelle commerciale avec les États-Unis, elle n'hésite pas, à son tour, à aller devant l'Organisation mondiale du commerce. La renaissance éducative et culturelle est là, même bridée par un département de la Propagande lui aussi surpuissant, et doté de tous les moyens de communication de l'ère médiatique. Enfin, la crise mondiale a affecté la Chine moins que toute autre économie, et sa fragilité éventuelle serait d'abord celle de ses clients internationaux. Et tout ceci sans avoir changé [de] système politique.

Source : article de François GODEMENT,
directeur de l'Asia Center de Sciences Po,
publié sur le site Internet du quotidien français *Le Figaro*, 24 février 2010.

(1) réserves monétaires

Exercice 2 (suite)

Document 2 : Les territoires chinois dans la mondialisation en 2007



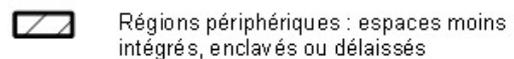
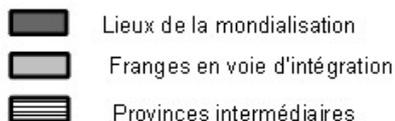
Exportations par province (2006)



Investissements Directs Etrangers
Par province (en millions de dollars en 2006)



Les degrés d'intégration à la mondialisation



D'après une carte publiée dans « Le défi chinois », *La Documentation Photographique* n°8064, juillet-août 2008.

Questions

- 1) D'après le document 1, quelles sont les manifestations de la puissance émergente de la Chine ?
- 2) Quels facteurs d'explication de cette puissance sont mis en valeur dans le document 2 ?
- 3) Quels éléments du document 1 montrent la relation d'interdépendance entre la Chine et les États-Unis ?
- 4) Quelles inégalités spatiales apparaissent dans le document 2 ? En quoi permettent-elles de nuancer la vision proposée par le document 1 ?

Exercice 3

Évolution du cadre institutionnel de la Polynésie française depuis 1945

Document 1 : L'évolution du statut de la Polynésie française.

Trois statuts successifs, celui de 1977, le statut d'autonomie interne de 1984 et le statut d'autonomie de 1996, ont donné des pouvoirs croissants aux autorités du Territoire. La loi de 1996 attribue aux Territoires certains caractères symboliques, comme un drapeau ou un hymne. Plus fondamentalement, les compétences de l'État sont limitées aux fonctions de souveraineté (défense, monnaie notamment) [...]. Il existe un président du Territoire et des ministres ainsi qu'une assemblée élue au suffrage universel.

Jean-Christophe GAY,
« L'outre-mer français en mouvement »,
La Documentation photographique, n°8031, 2003.

Document 2 : Loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française

TITRE I^{er} : DE L'AUTONOMIE.

Article 1

[...] Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution.

La Polynésie française se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la présente loi organique.

La République garantit l'autonomie de la Polynésie française ; elle favorise l'évolution de cette autonomie, de manière à conduire durablement la Polynésie française au développement économique, social et culturel, dans le respect de ses intérêts propres, de ses spécificités géographiques et de l'identité de sa population.

La Polynésie française détermine librement les signes distinctifs permettant de marquer sa personnalité dans les manifestations publiques officielles aux côtés de l'emblème national et des signes de la République. Elle peut créer un ordre spécifique reconnaissant les mérites de ses habitants et de ses hôtes.

Article 2

L'État et la Polynésie française veillent au développement de ce pays d'outre-mer. Ils apportent leur concours aux communes pour l'exercice des compétences qui leur sont dévolues.

Article 3

Le haut-commissaire de la République, représentant de l'État, représentant de chacun des membres du Gouvernement, est dépositaire des pouvoirs de la République. Il a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et des engagements internationaux, de l'ordre public et du contrôle administratif.

Exercice 3 (suite)

Article 4

La Polynésie française est représentée au Parlement et au Conseil économique, social et environnemental dans les conditions définies par les lois organiques

Article 5

Les institutions de la Polynésie française comprennent le président, le gouvernement, l'assemblée et le conseil économique, social et culturel.

Article 6

Les communes de la Polynésie française, collectivités territoriales de la République, s'administrent librement dans les conditions prévues par la Constitution, la présente loi organique et les dispositions législatives qui leur sont applicables.

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Questions

- 1) Quels pouvoirs respectifs la loi de 1996 attribue-t-elle à l'État Français et aux autorités locales ? (document 1)
- 2) Expliquez la phrase soulignée en vous appuyant sur différents articles de la loi de 2004. (document 2)
- 3) Dans quels domaines, autres que politiques, s'exerce l'autonomie des institutions polynésiennes ? (document 2)
- 4) Quels liens les autorités françaises maintiennent-elles avec les autorités et la population locales ? (document 2)

Exercice 4

L'évolution de la société polynésienne depuis 1945

Document 1 : L'évolution démographique et sociale de la Polynésie

	1962	1983	1996	2007	France métropolitaine (2006)
Population en Polynésie française (1)	84 551	166 753	219 521	260 000	
Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), nombre moyen d'enfants par femme (1)	6,3 (1959-1963)	3,8 (1985)	2,7 (1995)	2,1	2
Taux brut de natalité pour 1000 habitants (1)	44,1 (1959-1963)	31 (1985)	22,7 (1995)	17	13
% de la population de moins de 20 ans (1)	-	-	42,5	36,1	24,8
% de la population de 60 ans et plus (1)	-	-	6,23	8,7	20,9
Espérance de vie (1)	57	67,9	71	76,4	
% des personnes âgées de plus de 15 ans ayant un diplôme (2)			59	68	71 (2008)
% des personnes âgées de plus de 15 ans ayant le baccalauréat (2)			15	23	44,5 (2008)
Population vivant dans l'agglomération de Papeete (3) et (1)	35 500	93 000	115 759		
% de la population vivant dans les îles du Vent	58,9	74	74,1	75	

- (1) Site Internet de l'ISPF (Institut de la Statistique de la Polynésie française), consulté le 10 novembre 2010.
- (2) Site Internet de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), consulté le 13 novembre 2010
- (3) Sources pour les données de 1956 à 1983 : Jacques CHAMPAUD (éd.). « *Croissance urbaine et dépendance économique en Polynésie française* », Paris, ORSTOM, 1992.

Exercice 4 (suite)

Document 2 : Une concentration de la population et des activités économiques aux Iles du Vent

Sur une population totale estimée à près de 220 000 habitants (un recensement doit être effectué en 1996), les trois quarts sont concentrés dans les îles du Vent, dont plus de 100 000 dans la zone urbaine de Papeete.

Au cours des cinq dernières années, la croissance démographique de cette subdivision administrative a résulté à la fois de la croissance naturelle et des flux migratoires. La concentration des activités économiques, en particulier depuis l'installation du CEP(1) à la fin des années 1960, administratives et éducatives sur l'île de Tahiti sont à l'origine de ces mouvements migratoires. Selon le Conseil économique, social et culturel, plus des deux tiers des jeunes de moins de 24 ans habitent l'île de Tahiti.

Afin d'améliorer les conditions de vie dans la zone urbaine de Papeete, un contrat de ville, prévu par l'article 8 de la loi du 5 février 1994, a été signé le 30 août 1994 entre l'État, le territoire et six communes (Papeete, Pirae, Arue, Mahina, Punaauia et Paea). Conclu pour une durée de cinq ans avec une participation de l'État de 100 millions de francs, de 23,4 millions de francs pour les six communes et de 0,825 million de francs pour le territoire, ce contrat doit favoriser la mise en oeuvre d'opérations relatives à l'insertion des jeunes, au logement social, aux aménagements urbains et aux transports publics.

La concentration des activités sur Tahiti est favorisée par l'organisation des communications aériennes selon un schéma en étoile en ce qui concerne la desserte intérieure à la Polynésie. L'aéroport de Tahiti Faa'a constitue ainsi une plaque-tournante des communications inter-îles.

Source : Lucien LANIER et Guy ALLOUCHE,
Rapport d'information n° 215 (1995-1996), fait au nom de la commission des lois du Sénat,
déposé le 14 février 1994 (<http://www.senat.fr/rap/r95-215/r95-215.html>),
consulté le 10 novembre 2010).

(1) Centre d'Expérimentations du Pacifique

Questions

- 1) Comment a évolué la population de la Polynésie française entre 1962 et 2007 ? Expliquez cette évolution à l'aide des indicateurs démographiques (document 1)
- 2) En comparant les données démographiques et le pourcentage de diplômés de la France métropolitaine à ceux de la Polynésie, montrez quelles sont les différences entre ces deux territoires de la République. (document 1)
- 3) Dans quelles parties de la Polynésie se concentre la plus grande part de la population ? (documents 1 et 2)
- 4) Quelles sont les raisons de cette concentration de population ? (document 2)
- 5) Quels sont les problèmes spécifiques causés par cette concentration de la population et quelles mesures les différentes autorités ont-elles prises pour y remédier ? (document 2)